

Grignan (Drôme) devient l'un des Plus Beaux Villages de France® !

Samedi 28 septembre 2019 à Mittelbergheim (Bas-Rhin), la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France®, instance en charge des décisions de classement au sein de l'association nationale, a retenu la candidature du village de Grignan, dans le département de la Drôme.



Entre Montélimar et Nyons, **Grignan** est réputé pour son château, fief de la puissante famille des Adhémar, ancienne forteresse médiévale devenue, au fil des siècles et des transformations, le plus grand château Renaissance du Sud-Est. Ce samedi 28 septembre à Mittelbergheim (Bas-Rhin), c'est bien l'ensemble du village qui a séduit les membres de la **Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France®**. L'instance a donc **voté en faveur du classement de Grignan au sein de l'association nationale**. Celle-ci compte désormais **159 villages** répartis dans 14 régions et 70 départements.

A peine une candidature sur cinq retenue en moyenne

Sur les **deux candidatures** au classement, seule celle de **Grignan a été retenue** ce samedi par la très sélective Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France. Avant d'obtenir le « sacre », le village a dû, comme les **20% à peine des villages candidats qui voient leur demande aboutir favorablement**, passer trois épreuves incontournables. Dans un premier temps, le village sollicitant le classement doit répondre à **trois critères éliminatoires** : avoir une **population agglomérée inférieure ou égale à 2 000 habitants**, **deux sites ou monuments protégés** (Monument Historique...) et attester de sa volonté d'adhésion par **délibération municipale**. Si ces trois conditions sont remplies, la demande est recevable et le village fait alors l'objet d'une **expertise sur site** permettant, à l'aide d'une grille de **vingt-sept critères**, d'évaluer sa **qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale** ainsi que ses **efforts de mise en valeur**. Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la Commission Qualité de l'association qui a seule pouvoir de prononcer, aux **deux-tiers des membres votants**, les **décisions de classement**. C'est la **signature de la « charte de Qualité »**, contrat d'engagement entre l'association et la commune classée, qui officialisera prochainement le classement de Grignan. Comme toutes les autres communes classées, le village fera l'objet d'une **ré-expertise** dans un **délai de 6 à 9 ans**.

Contacts presse

Les Plus Beaux Villages de France :
Anne GOUVERNEL - Chargée de Communication
Tél : 04 73 29 39 97 / 06 15 31 63 36 - anne.gouvernel@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

Mairie de Grignan : Bruno DURIEUX - Maire
Tél : 04 75 46 50 06 - mairie@ville-grignan.fr